

# Zéro charges : prolongation du dispositif

Zéro charges : prolongation du dispositif

Justine Lizard - [jlizard@cs.experts-comptables.org](mailto:jlizard@cs.experts-comptables.org)

Profitez de cette nouvelle mesure jusqu'au 30 juin 2010 !

Le gouvernement prolonge le dispositif « zéro charges » pour les embauches en CDI ou en CDD réalisées jusqu'au 30 juin 2010 (au lieu des seules embauches de 2009). Par ailleurs, l'aide est accordée pour une durée de 12 mois à compter de la date d'embauche, et non jusqu'à la fin de l'année 2009.

Ainsi, une embauche réalisée le 1

er

juin 2010 permettra de bénéficier de l'aide jusqu'en mai 2011. De même, une embauche effectuée en mai 2009 permettra de bénéficier de l'aide jusqu'en avril 2010.

[Décret n° 2009-1396 du 16 novembre 2009 \(JO 17\)](#)



2009.11.18 14:58